



Publication interne du réseau Eau des APNE du Bassin Adour-Garonne

FNE Midi-Pyrénées—14 rue de Tivoli 31000 Toulouse—05 34 31 97 83

a.carlot@fne-midipyrenees.fr - www.fne-midipyrenees.fr

Edito

Pollution Lumineuse et milieux aquatiques

Trame bleu mais aussi trame nocturne

Les méfaits de la lumière artificielle sur l'environnement commencent à être connus. La vie est apparue sur terre il y a 3,7 milliards d'année et elle s'est développée selon un cycle circadien.

En conséquence, de nos jours, il y a autant d'espèces nocturnes que d'espèces diurnes et elles sont dépendantes l'une de l'autre. La biodiversité est ainsi faite, toutes les niches écologiques sont occupées et on ne peut pas en oublier la moitié.

Nos cours d'eau et zones humides ne font pas exceptions, la migration des poissons se fait la nuit pour certains alors qu'elle se fera le jour pour d'autre. Autant dire qu'un pont illuminé se présentera comme un barrage pour les migrations nocturnes et une zone d'attraction pour les diurnes, perturbant ainsi les migrations.

L'éclairage des berges a les mêmes conséquences. De jour, des algues et végétaux se développent participant à l'oxygénation d'un plan d'eau. La nuit c'est tout un plancton qui remonte et dévore cette verdure qui, lui même, sert de nourriture aux poissons. Le jour ce plancton redescend et le cycle recommence. C'est une migration verticale. Un éclairage mal placé perturbera cet équilibre et favorisera l'eutrophisation d'un plan d'eau.

Dans l'élaboration d'une trame bleue celle-ci doit impérativement être nocturne, c'est-à-dire totalement dépourvue de lumière artificielle. Encore faut il prévoir, en plus, une zone tampon supérieure de trois cent mètres. Si une trame nocturne n'est pas juxtaposée dans l'élaboration d'une trame bleu, celle-ci sera vouée à l'échec.

*Par Daniel Rousset,
Secrétaire de la FRANE,
ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne)*

EN SAVOIR + : [Impact de la pollution lumineuse sur les organismes aquatiques](#)

Revue de presse

Assises de l'eau : des ambitions à saluer mais des moyens incertains—Les conclusions des Assises de l'eau mettent l'accent sur la protection des captages d'eau potable, les économies d'eau ainsi que la préservation des écosystèmes aquatiques. La question du financement de certaines mesures reste ouverte. (actu-environnement.com—02/07/2019)



© PACO COMO

Réutilisation des eaux usées traitées : les professionnels « restent sur leur soif » - Les acteurs de l'eau et de l'assainissement jugent insuffisantes les perspectives tracées pour le recyclage des eaux usées, à l'issue des Assises de



l'eau. Tripler les volumes d'eaux non-conventionnelles recyclés d'ici 2025 : l'objectif, fixé en conclusion de la deuxième séquence des Assises de l'eau (novembre 2018 – juin 2019), noie les eaux usées traitées parmi les eaux grises et de pluie, sur une trajectoire étriquée, jugent les professionnels. « *Partant d'environ 0,6 %, viser 10 % de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) aurait été raisonnablement ambitieux et envisageable à coût maîtrisé* », assure Frédéric Van Heems, président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E). Soumises à la même réglementation européenne que la France, l'Italie et l'Espagne recyclent respectivement 8 et 14 % de leurs eaux usées. « Le problème est bien franco-français », commente Frédéric Van Heems. En Israël, le taux de REUT atteint 80 %.

A Singapour, les eaux recyclées fournissent un tiers de l'eau potable et devraient en assurer 50 % en 2060. (environnement-magazine.fr—04/07/2019)

En France, « l'eau pourrait aussi venir à manquer dans des villes » - La vice-présidente de France Nature Environnement Florence Denier-Pasquier revient sur le plan relatif à la gestion de l'eau en France annoncé lundi par le ministre de la Transition écologique : Nous faisons face à une augmentation de la température globale entre +2 et +5° C suivant les efforts que nous sommes prêts à faire. En France, cela devrait entraîner une baisse de 10% à 40% du débit moyen des cours d'eau. Si nous ne changeons rien à la gestion actuelle de l'eau, certaines collectivités pourraient avoir des difficultés pour approvisionner les populations et les territoires. Vu l'ampleur des changements, l'eau pourrait venir à manquer dans des villes. Niort a déjà failli y passer et a dû adapter sa consommation. Certaines questions n'ont pas été assez abordées. Parmi les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau, il y a la question des nitrates, qui contaminent environ 50% des eaux en France, et qui produisent de l'eutrophisation. C'est un peu un impensé des assises de l'eau, comme tout ce qui touche aux pesticides, aux pollutions régionales et domestique (les micropolluants)... Il aurait été bien aussi de mettre définitivement fin à la tarification dégressive de l'eau au profit d'une tarification progressive incitant à la modération. Il est curieux, par ailleurs, que le rapport sur la cartographie des cours d'eau n'ait été publié que lundi, et n'ait pas pu servir aux assises de l'eau (un arrêté de 2017 est à l'origine d'une cartographie administrative excluant un certain nombre de cours d'eau, qui n'étaient alors plus préservés de l'épandage des pesticides, par exemple). Mais surtout, le plan relève de l'incitation. Il ne comporte pas de mesures contraignantes de réduction des pollutions à la source. On sait que les belles paroles ne font pas bouger les choses sur le terrain. Le volet financement du plan est une déception. La mise en œuvre du principe pollueur-préleveur-payeur est urgente, avec une augmentation significative des redevances prélèvements tout comme la création de nouvelles redevances sur les engrais azotés et sur l'artificialisation des sols. A cela s'ajoute une difficulté récente : le « plafond mordant » sur le produit des redevances de l'eau [au-delà de 2,1 milliards d'euros, la somme est versée à l'Etat, ndlr]. (liberation.fr—05/07/2019)



Les cours d'eau sont moins bien protégés contre les pollutions, confirme l'administration—Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ont publié un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017. Cet arrêté crucial vise la protection des « points d'eau » contre les pollutions diffuses par les pesticides, notamment en imposant une bande minimale de 5 mètres exempte de traitement autour des milieux aquatiques, ce qu'on appelle des zones non traitées. Et l'arrêté du 4 mai renvoyait aux préfets le soin de désigner les cours d'eau à protéger. Ainsi, comme le souligne le rapport, « la définition des points d'eau est particulièrement sensible puisqu'elle conditionne l'ampleur de la protection ». Or, la FNSEA a largement poussé en faveur d'une définition "au rabais" des cours d'eau, conduisant au déclassement d'une partie non négligeable du réseau hydrographique, passé par exemple de « ruisseau » à « fossé » (cf. démarche « cartographie des cours d'eau »). Les trois-quarts des départements ont donc exclu des éléments hydrographiques auparavant protégés. Ce document est publié dans un contexte particulier : l'arrêté de mai 2017 vient d'être partiellement annulé par le Conseil d'État. Pour la haute juridiction, les dispositions réglementant l'utilisation des pesticides « ne protégeaient pas suffisamment la santé publique et l'environnement ». Le rapport présente quelques recommandations pour rattraper le coup. (reporterre.net —09/07/2019) [Lire le rapport](#)

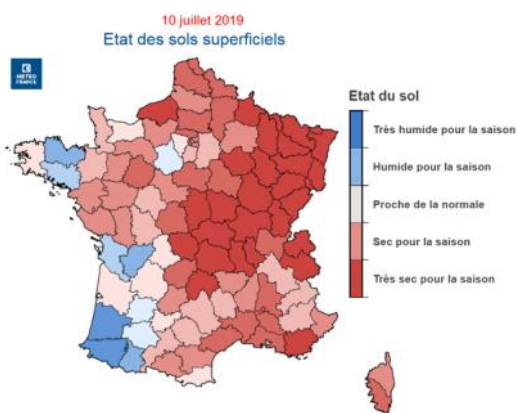


La centrale nucléaire de Golfech (82) stoppée par la canicule—C'est une première en France et une décision spectaculaire de la part d'EDF. La Garonne est à la fois trop basse et trop chaude pour refroidir la centrale. La température du fleuve dépasse en effet les 27 degrés en amont de la centrale. Elle risque de dépasser le seuil fatidique des 28 degrés, fixé depuis 2006 comme une limite à ne pas dépasser. Le redémarrage de l'unique centrale nucléaire d'Occitanie, construite dans les années 1980, est suspendu au niveau du fleuve. C'est la première fois que les deux réacteurs de Golfech, mise en service dans les années 1980, sont arrêtés simultanément. D'autres centrales pourraient connaître le même sort dans les jours à venir, selon Le Monde, qui évoque notamment les 14 réacteurs au bord du Rhône. (lepoint.fr—23/07/2019)



© P.Pavani/AFP

Sécheresse : l'été 2019 interroge nos modèles de production—Faible pluviométrie, sécheresse des sols, niveaux bas des nappes d'eau souterraine ou des débits des petits cours d'eau dans certains territoires : les épisodes de canicule impactent autant les écosystèmes que nos modèles de production. Les centrales nucléaires prélèvent de la ressource dans des cours d'eau pour refroidir leurs réacteurs puis la rejettent, plus chaude, dans le milieu. Des modulations de la production ou un arrêt temporaire des réacteurs sont nécessaires en période de sécheresse pour maintenir le débit et la température à des niveaux acceptables. Cet été, c'est notamment le cas pour les centrales nucléaires de Golfech (Tarn-et-Garonne) et de Saint-Alban (Haute-Garonne). De la même manière, avec la réduction du débit des fleuves, la production hydroélectrique peut être impactée. Le grand cycle de l'eau étant en effet perturbé. Autre impact de la sécheresse : la réduction des volumes d'herbe pour nourrir les animaux d'élevage. "Plutôt que de privatiser l'eau en la stockant, comme vient de le mettre en avant Didier Guillaume [ministre de l'Agriculture] en réponse aux questions au gouvernement, nous avons besoin de réorienter notre modèle agricole, afin d'adapter nos systèmes à la nouvelle donne climatique mais aussi d'améliorer notre contribution au climat", a estimé quant à elle la Confédération paysanne. (actu-environnement.com—24/07/2019)



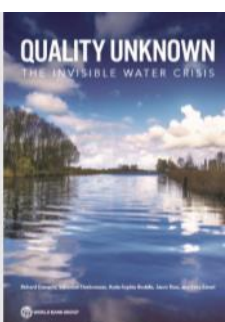


Phytosanitaires : bientôt des zones non traitées pour protéger les riverains ? - Après avoir demandé l'expertise de plusieurs organismes sur l'exposition des riverains aux pesticides, le gouvernement envisage la mise en place de zones non traitées. Le précédent gouvernement y avait renoncé, face à l'opposition des agriculteurs. Qu'est-ce qui a fait changer d'avis le gouvernement? Celui-ci s'appuie sur deux rapports d'expertise commandés à l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) et aux inspections des ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et de la Santé. Ces deux rapports préconisent la mise en place de distances minimales pour protéger les populations à proximité des zones de traitement. De plus, le Conseil d'Etat a, il y a une semaine, partiellement annulé l'arrêté du 4 mai 2017 réglementant l'utilisation des pesticides, "*au motif que ces dispositions ne protégeaient pas suffisamment la santé publique et l'environnement*". La haute juridiction enjoint le gouvernement à prendre les mesures réglementaires nécessaires dans un délai de six mois. Le contexte est donc favorable. (actu-environnement.com—02/07/2019)

Sécheresse et agriculture, la bataille des barrages—La sécheresse touche une large partie de la France. Dans le Lot-et-Garonne, le barrage de Caussade, construit illégalement, cristallise les tensions autour de l'accès à l'eau. Cette affaire est le symptôme d'un problème général. À l'heure où 64 départements français font l'objet de mesures de restriction d'eau en raison d'une sécheresse prolongée, les retenues d'eau offrent une solution attrayante. Une idée qui consterne Florence Denier-Pasquier, vice-présidente de France nature environnement : *« Les retenues accentuent les déséquilibres plutôt que de les résoudre, dit-elle. On ne crée pas de la ressource en eau, on la préempte sur l'aval. »* Plusieurs études récentes semblent lui donner raison. Publiée en août 2017 dans le Journal of Hydrology, une analyse des sécheresses survenues en Espagne montrait que les bassins versants comportant le plus de barrages connaissent aussi plus de sécheresses en aval. Et cerise sur le gâteau, les épisodes secs les plus sévères et les plus longs avaient lieu sur ces mêmes bassins dotés de nombreuses retenues. Dans le même sens, une étude parue en 2018, dans le Journal of Geophysical Research concluait que ces aménagements hydrauliques pouvaient certes réduire la sécheresse agricole de 10 % mais conduire à une augmentation de l'intensité des sécheresses sur l'ensemble du bassin à hauteur de 50 %. (reporterre.net—23/07/2019)



Sécheresse : va-t-il falloir s'y habituer ? - Tandis que la France s'apprête à vivre sa seconde vague caniculaire en deux mois, Le Téléphone sonne pointe son mercure sur la sécheresse. Les canicules à répétition, combinées aux faibles précipitations des mois précédents, ont conduit à la multiplication des alertes à la sécheresse. 73 départements sont déjà concernés par des restrictions d'eau. Et aucun secteur n'est épargné : agriculture, énergie, biodiversité, fourniture en eau potable. Et qui dit manque dit conflits d'usage. Entre agriculteurs, producteurs d'énergie ou autres industriels, la concurrence pour la précieuse ressource est rude. Ces tensions viennent aussi souligner la difficile répartition des ressources hydriques en période de restriction. Alors, va-t-il falloir s'habituer à ces périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes ? Quels dangers à la fois pour notre santé et la biodiversité ? Comment parvenir à une meilleure gestion de nos ressources en eau ? Le traitement des eaux usées et la désalinisation sont-ils des solutions pour pallier le déficit hydrique ? Les invités : Marillys Macé, Directrice du Centre d'Information sur l'Eau (CIE), et Bernard Barraqué, Directeur de recherches émérite au CNRS sur les ressources en eau. (franceinter.fr—22/07/2019)



La Banque mondiale alerte sur l'impact économique de la pollution de l'eau—"La conjonction de bactéries, d'eaux usées et de produits chimiques et plastiques peut extirper l'oxygène de l'approvisionnement en eau et transformer l'eau en poison pour les êtres humains et les écosystèmes", explique l'institution financière internationale. Elle a compilé "*la plus grande banque de données au monde*" sur le sujet pour rédiger le rapport "*Qualité inconnue : l'invisible crise de l'eau*", publié le 20 août. (actu-environnement.com—26/08/2019)

« **Nous venons de subir deux canicules sévères, mais nous n’agissons pas** » - Chercheuse en hydrométéorologie, Florence Habets prévient que les sécheresses vont « *augmenter en intensité, en superficie et en durée* ». Augmenter nos capacités de stockage avec l’idée que nous pourrions poursuivre les mêmes activités, les mêmes cultures aux rendements fantastiques, est un leurre. Nos pratiques agricoles ne sont pas adaptées au changement climatique. Cela peut constituer par ailleurs une appropriation de la ressource hydrique par l’agriculture intensive, alors que les tensions sur l’eau vont devenir plus fortes à l’avenir. En outre, le remplissage de ces infrastructures en automne peut contribuer à augmenter la durée des pénuries. Ensuite, construire des barrages coûte cher et ceux-ci occupent des surfaces prises sur des zones humides, des terres agricoles, des forêts, contribuant à l’artificialisation des sols... Le moyen le plus efficace de garder la ressource hydrique, ce sont les nappes et les sols qui se gorgent de volumes conséquents et les transfèrent vers le sous-sol. Nous savons ce qu’il faut faire à leur égard, mais nous ne le faisons pas. Les moyens d’améliorer le stockage de l’eau dans la nature sont les mêmes que pour lutter contre les nitrates : planter des haies, protéger les zones humides, arrêter l’artificialisation des terres... Le changement de mentalité devrait arriver plus vite. Dans dix ans, on aura perdu beaucoup. (lemonde.fr—14/08/2019)

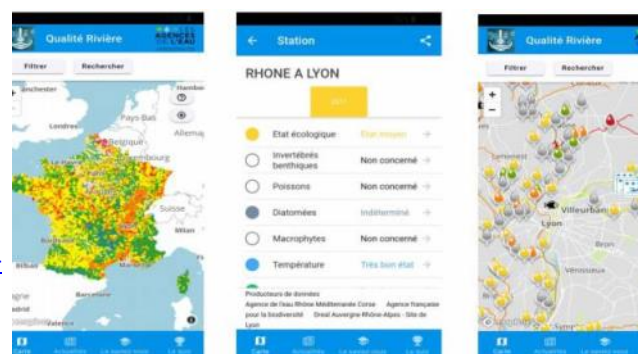
Documents – réglementation

Caractérisation des ZH : la loi OFB corrige enfin l’arrêt du Conseil d’Etat - La loi portant création de l’Office français de la biodiversité, qui vient de paraître au JO (26/07), reprend dans son article 23 la rédaction de l’article L. 211-1 du code de l’environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d’y introduire un "ou" qui permet de restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et floristique. Ainsi désormais l’arrêt du Conseil d’Etat du 22 février 2017 n’a plus d’effet, de même que la note technique DEB du 26 juin 2017 devenue caduque : la nouvelle définition législative s’impose à compter de ce jour, sur tous les dossiers de demande d’autorisation, déjà déposés et à venir. (legifrance.gouv.fr—26/07/2019)

La loi sur la création de l’Office français de la biodiversité est adoptée - Le projet de loi portant création de l’Office français de la biodiversité, qui reprend les missions de l’Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l’Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a été examiné et adopté au Sénat par la Commission mixte paritaire le 16 juillet. Cette création s’inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Plan biodiversité, dévoilé le 4 juillet 2018. Les missions confiées au nouvel établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l’eau au travers de l’appui à la mise en œuvre des politiques de l’eau et de la biodiversité, la gestion et l’appui à la gestion d’espaces naturels, la police de l’environnement et la police sanitaire, la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes, le développement de la connaissance, de la recherche et de l’expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative. (ecologique-solidaire.gouv.fr - 24/07/2019)



L’application Qualité rivière est mise à jour - La nouvelle édition de l’application Qualité rivière, lancée en 2013 par l’AFB et les agences de l’eau, propose, en plus des données sur la qualité bactériologique des eaux de baignade, d’informer les utilisateurs sur la santé des cours d’eau et des espèces de poissons qui peuplent les rivières. (environnement-magazine.fr - 23/08/2019)



Les échos du bassin

Lacs et étangs du littoral aquitain : un territoire d'exception - De la pointe du Médoc à l'embouchure de l'Adour, le visiteur peut découvrir une alternance ininterrompue de lacs, étangs, dunes boisées, et zones humides formés il y a plusieurs milliers d'années. Par la richesse de leur biodiversité, ces écosystèmes confèrent à ce territoire un patrimoine naturel remarquable. Par le soutien au développement de nombreux usages (eau potable, irrigation, chasse, pêche, activités récréatives,...), ils contribuent à l'attractivité du littoral aquitain. Soumis depuis les années 1970 à diverses pressions anthropiques et dans un contexte actuel de changement global, les lacs et étangs littoraux sont devenus particulièrement vulnérables. Pour découvrir ces milieux, et communiquer sur l'importance de les préserver, l'agence de l'eau Adour-Garonne a réalisé un film, « Lacs et étangs aquitains : un territoire d'exception ». (eau-adour-garonne.fr -



L'Agence de l'eau Adour-Garonne ouvre une expérimentation de paiements pour services environnementaux - Issus du plan interministériel biodiversité, les paiements pour services environnementaux seront attribués aux exploitations les plus vertueuses vis-à-vis des services rendus à la société soit pour la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques soit pour le soutien qu'elle apporte à la biodiversité. C'est une reconnaissance positive des services rendus par une agriculture de qualité. (eau-adour-garonne.fr - 17/07/2019)

Nouvelle publication sur les substances chimiques - L'Agence met à disposition une nouvelle publication "[Les substances dans les milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne](#)". D'origines naturelle ou synthétique, les substances chimiques se retrouvent dans tous les milieux aquatiques. Elles y sont détectées en très faibles quantités et pourtant à ces concentrations, elles peuvent porter atteinte à la santé humaine et aux écosystèmes aquatiques. C'est pourquoi, réduire l'émission de ces substances chimiques est un enjeu majeur pour le bassin Adour-Garonne. Cela passe par des efforts de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, collectivités, citoyens) combinés à une réglementation qui impose le retrait progressif des substances les plus nocives. (eau-adour-garonne.fr - 16/07/2019)



Etat des lieux sur la situation hydrologique du bassin Adour-Garonne - L'été 2019 connaît une sécheresse décennale. Les restrictions ont été prises dans plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie révélant le manque de pluies hivernales. Au regard des faibles niveaux des cours d'eau et des nappes et des prévisions tendanciennes qui annoncent un été particulièrement chaud, la vigilance est donc requise. Déjà, plusieurs bassins (en particulier ceux où aucun lâcher d'eau n'est pas possible) sont en restrictions d'usages voire en interdiction totale de prélèvement. Face à cet enjeu majeur, l'agence de l'eau Adour-Garonne finance des mesures structurelles, de moyen/long terme, pour éviter ces crises récurrentes qui vont s'accroître avec le changement climatique. Ces mesures concernent tous les usages : la promotion des économies d'eau, l'amélioration des pratiques d'irrigation avec le choix de matériels plus performants, la lutte contre les fuites dans les réseaux, la promotion vers des solutions fondées sur la nature (désimperméabilisation des sols, rôle des zones humides, verdissement des villes). (eau-adour-garonne.fr - 23/07/2019)



- ⇒ **Interview du Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Guillaume Choisy : «L'eau, enjeu majeur pour l'aménagement du territoire»** (ladepeche.fr—15/07/2019)
- ⇒ **Réchauffement climatique : ce qui attend l'Ariège** (ladepeche.fr—24/07/2019)
- ⇒ **Dans le Tarn-et-Garonne, la sécheresse devient très préoccupante** (ladepeche.fr—24/07/2019)

La vie du réseau



[Communiqué] Les voisins de champs traités, victimes collatérales de l'épandage de pesticides—Bientôt plus de 20 ans que le débat a lieu, 10 ans qu'une directive européenne oblige à prendre des dispositions nationales... et, enfin, on commence à voir poindre des mesures de protection pour tous les riverains des parcelles agricoles traitées. Pourtant, les deux textes censés aller dans ce sens, qui sont soumis à consultation publique depuis le 15 juillet 2019, sont bien loin de garantir une protection optimale aux riverains. Ce véritable enjeu de santé publique doit enfin être pris au sérieux par le gouvernement, c'est pourquoi France Nature Environnement et 38 associations du mouvement lancent une pétition pour une réelle protection de tous les habitants situés à proximité de parcelles agricoles. [SIGNEZ LA PETITION. \(fne.asso.fr—16/07/2019\)](https://www.fne.asso.fr/16/07/2019)

[Actualités] Cartes : qu'est-ce qui fragilise la nature près de chez vous ? - L'observatoire national de la biodiversité a publié son bilan 2019 sur l'état de la biodiversité le 8 juillet. Pour la première fois, des cartes de France montrent l'intensité de différentes menaces qui pèsent sur la nature partout sur le territoire. Réactions de France Nature Environnement. L'un des indicateurs de ce bilan montre que l'état de conservation des milieux naturels d'intérêt européen est toujours mauvais, pour la 3ème évaluation consécutive. Seuls 20% d'entre eux sont dans un bon état. Les milieux herbacés comme les prairies et les dunes sur le littoral sont les plus menacés. Urbanisation et pesticides sont 2 facteurs de dégradation importants et ne baissent pas... [\(fne.asso.fr—15/07/2019\)](https://www.fne.asso.fr/15/07/2019)



[Communiqué] Biarritz : un G7 avec vue... sur un océan agonisant—Le Golfe de Gascogne, ses paysages époustouffants, sa gastronomie et ses eaux... qui ne sentent plus l'océan. Ici l'atmosphère iodée, caractéristique d'un océan en bonne santé, a tout simplement disparu et pourrait progressivement laisser place à une « zone morte ». En cause, une pollution aux détergents pétrochimiques invisible mais redoutable. C'est dans ce cadre inquiétant que se réuniront du 24 au 26 août prochains, à Biarritz, les chefs d'Etat du G7 dans le but de s'accorder sur des solutions concrètes pour protéger la planète. Et s'ils commençaient par tourner les yeux vers le Golfe de Gascogne ? La SEPANSO et France Nature Environnement lèvent le voile sur une problématique identifiée mais ignorée depuis plus de 20 ans. [\(fne.asso.fr—14/08/2019\)](https://www.fne.asso.fr/14/08/2019)

Surfrider : Un pré-sommet sur l'océan s'ouvre à Biarritz—Alors que le sommet du G7 aura lieu à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) du 24 au 26 août prochains, un pré-sommet consacré à l'océan est organisé par la fondation Surfrider Europe, du 20 au 23 août. a pour objectif de réunir différents acteurs de la société civile – experts scientifiques et économiques, sportifs, ONG, entreprises, personnalités politiques – autour de l'océan. Des conférences se tiendront autour de quatre thématiques : sport et tourisme durable, biodiversité, pollution plastique, ainsi que transition écologique du transport maritime et économie bleue. « A cette occasion, nous publierons un "Ocean call", document qui en plus de rappeler des éléments de contexte, invitera les collectivités et entreprises à se donner des objectifs précis pour apporter leur pierre à l'édifice », indique Antidia Citores, porte parole de l'organisation. [\(environnement-magazine.fr—20/08/2019\)](https://www.environnement-magazine.fr/20/08/2019)



[Communiqué] La cour de cassation confirme la condamnation de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) - La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), qui s'est fait connaître du grand public au moment du funeste projet de « Barrage de Sivens », vient d'être définitivement condamnée par la chambre criminelle de la Cour de cassation[1] pour sa gestion illicite du barrage de la Gimone, affluent de la Garonne. Cette décision s'ajoute au jugement récent du 16 mai dernier, par lequel le tribunal de police de Montauban condamnait également cette société pour des travaux nuisibles réalisés dans la Garonne en juillet 2017. (fne-midipyrenees.fr—10/07/2019)

[Communiqué] BARRAGES DE SIVENS ET D'AILLEURS : FAUSSE SOLUTION FACE A LA SECHERESSE—Depuis plusieurs semaines, comme chaque année, avec l'arrivée de la canicule et le retour de la sécheresse, l'offensive des pro-barrages – y compris à SIVENS - se fait entendre avec l'agitation d'arguments sans fondement relevant toujours malheureusement d'une fausse « bonne idée ». En effet, construire de nouvelles retenues d'eau face à un climat dérégulé pour irriguer toujours plus les cultures est une vision du passé, que des études menées en Espagne ou aux Etats-Unis par exemple viennent invalider. (fne-midipyrenees.fr—23/07/2019)

+ Tract des associations locales "[Sivens, 5 ans après, bis repetita ?](#)" - Août 2019



[Avis] Concertation sur l'avenir de l'eau sur la Garonne amont : contribution de FNE Midi-Pyrénées—Vitale aussi bien pour les écosystèmes que pour les activités humaines, l'eau est aussi une ressource menacée. Pour assurer une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne Amont, le Conseil départemental de Haute-Garonne et ses partenaires institutionnels ont choisi la voie du Projet de territoire. Cet outil vise à fédérer chaque acteur concerné autour d'une réflexion commune, d'où doit découler un plan d'actions concrètes. Entrepreneur, agriculteur, représentant associatif, habitant, élu local : chaque personne présente sur le territoire est, à un titre ou à un autre, usagère de l'eau. Voici pourquoi chacun est appelé à s'informer, à faire part de son avis et à débattre. Voici la [contribution de FNE Midi-Pyrénées](#) à la concertation. (fne-midipyrenees.fr—30/07/2019)



Agenda

- * **Pérignat-ès-Allier (63)** - Journée d'informations et d'échanges « Aménagement d'anciennes gravières : l'exemple de l'Ecopôle du Val d'Allier », 17 septembre, organisée par la FRANE. [Info et inscription.](#)
- * **Tarbes (65), 27 septembre—Le Vernet (09), 11 octobre—Montauban (82), 17 octobre**—Formation "Devenez Sentinelles de la Nature !", organisée par FNE Midi-Pyrénées. [Inscription.](#)
- * **Arcachon (33)** - Colloque Repenser l'eau dans la ville, 14 octobre, organisé par l'AEAG. [Programme et inscription.](#)
- * **Montpellier (34)** - Colloque européen sur les économies d'eau en irrigation, 13-14 novembre, organisé par l'IRSTEA et partenaires. [En savoir +](#)
- * **Toulouse (31)** - Colloque "SAFE WATER SUMMIT : Santé de l'Eau, Santé de l'Homme", 18 novembre, organisé par l'AEAG. [Informations et inscription.](#)

